



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2023-162

ARRETE DESIGNANT MADAME ALEXANDRA TURNAR POUR LA CELEBRATION D'UN PARRAINAGE CIVIL

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu le décret du 20 prairial an II instaurant le baptême républicain,

Considérant que les parents de l'enfant ont émis le souhait que la cérémonie soit célébrée par Alexandra TURNAR,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Alexandra TURNAR, conseillère municipale de Chambéry, est désignée pour assurer la célébration d'un parrainage civil prévu le samedi 7 octobre 2023 à 14h.

Article 2 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2023-162

Objet de l'acte : ARRETE DESIGNANT MADAME ALEXANDRA TURNAR POUR LA CELEBRATION D'UN PARRAINAGE CIVIL

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : Pas de télétransmission Préfecture

Identifiant unique de l'acte : /

Date de transmission en Préfecture :

Date de réception en Préfecture :

Publication : du 18 octobre 2023 au 18 décembre 2023